

Au deuxième trimestre 2018, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois est stable (+ 0,1 %) comme au trimestre précédent (- 0,2 %). La progression des déclarations d'embauche en CDI (+ 0,8 %) compense la baisse de celles en CDD de plus d'un mois (- 0,6 %).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois progressent de 3,6 %. Cette évolution est portée par la hausse des embauches en CDI (+ 9,1 %) tandis que celles en CDD de plus d'un mois diminuent (- 1,1 %).

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois accélèrent légèrement ce trimestre dans les entreprises de moins de 20 salariés (+ 1,4 % contre + 1,1% au T1 2018), tant en CDI qu'en CDD de plus d'un mois. En revanche, les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de 20 salariés ou plus diminuent (- 0,9 %) sous l'effet du recul des CDD de plus d'un mois (- 2,7 %), tandis que les CDI augmentent (+ 1,1 %).

Au deuxième trimestre 2018, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois augmente dans la construction (+ 0,6 %). Il est en revanche en baisse dans le tertiaire (- 0,4 %) et dans l'industrie (- 0,2 %). Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois restent dynamiques dans les trois secteurs (+ 4,9 % dans l'industrie, + 3,5 % dans la construction et + 3,6 % dans le tertiaire).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois progressent dans la majorité des régions, à l'exception de la Bourgogne - Franche-Comté qui enregistre un repli.

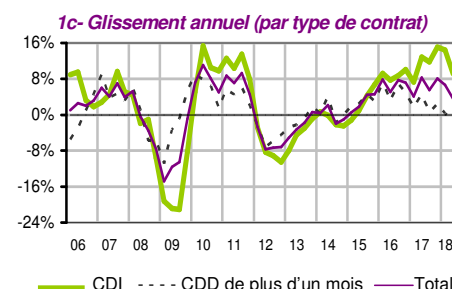
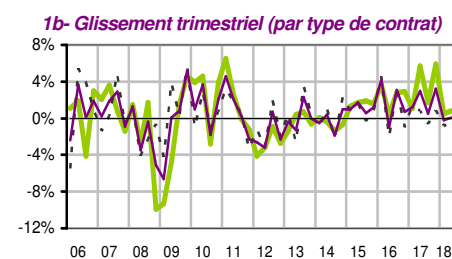
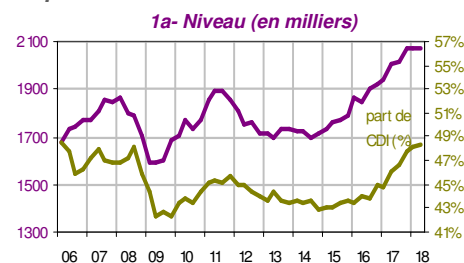
LES EMBAUCHES DE PLUS D'UN MOIS RESTENT STABLES AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2018

Au deuxième trimestre 2018, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois¹ reste stable (+ 0,1 % après - 0,2 % au premier trimestre). Le haut niveau atteint au dernier trimestre 2017 se confirme ainsi de nouveau, avec 2,07 millions d'embauches sur le trimestre (graphique 1, tableaux 1 et 3).

Cette stabilité résulte de la baisse des déclarations d'embauche en CDD de plus d'un mois (- 0,6 % après - 0,8 % au premier trimestre 2018) compensée par la hausse de celles en CDI (+ 0,8 % après + 0,5 %, graphique 1b et tableaux 1 et 3). Les déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois sont quant à elles en baisse de 1,7 %, après + 0,2 % au trimestre précédent. Au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim baisse de 1,1 % au deuxième trimestre 2018 (tableaux 1 et 3).

Sur un an, les embauches de plus d'un mois ralentissent mais restent dynamiques (+ 3,6 % contre + 6,6 % au T1 2018). Cette évolution résulte de la forte progression des embauches en CDI (+ 9,1 %), atténuée par le recul de celles en CDD de plus d'un mois (- 1,1 %, graphique 1c et tableau 3). Les déclarations d'embauche de moins d'un mois sont en légère hausse sur un an (+ 0,3 %). Au total des déclarations d'embauche hors intérim augmentent de 1,4 % sur un an.

Graphique 1 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim



Source : Acooss - Urssaf

Tableau 1 : Estimation * des déclarations d'embauche hors intérim au cours du deuxième trimestre 2018 (données CVS-CJO)

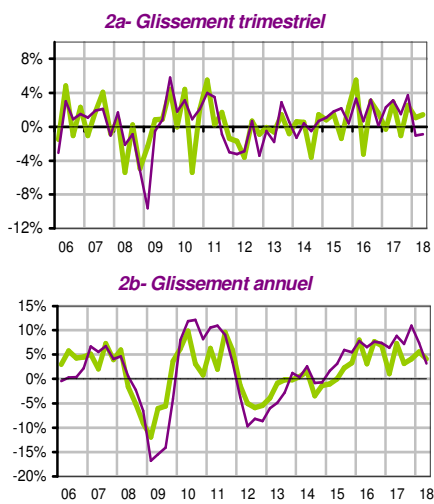
Tranche de taille de l'entreprise	Nombre de déclarations d'embauche (en milliers)			Glissements trimestriels (en %)		
	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total
Déclarations d'embauche de plus d'un mois	860	1 213	2 073	+ 1,4	- 0,9	+ 0,1
dont CDD de plus d'un mois	435	634	1 069	+ 2,5	- 2,7	- 0,6
dont CDI	425	579	1 004	+ 0,3	+ 1,1	+ 0,8
CDD de moins d'un mois	1 309	3 050	4 358	+ 1,9	- 3,2	- 1,7
Total des déclarations d'embauche	2 169	4 263	6 431	+ 1,7	- 2,5	- 1,1

* Données provisoires

Source : Acooss - Urssaf

¹ Cette publication porte sur les déclarations d'embauche hors intérim, principalement celles de plus d'un mois (CDI et CDD de plus de 31 jours).

Graphique 2 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois par taille d'entreprise



Source : Acooss – Urssaf

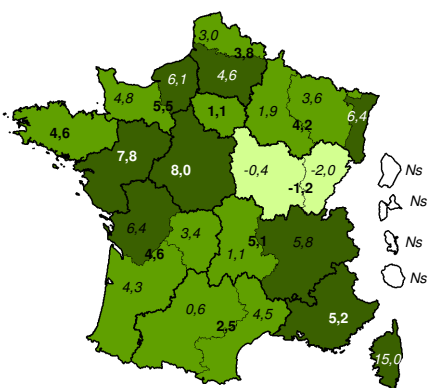
Accélération des embauches de plus d'un mois dans les TPE, baisse dans les entreprises de 20 salariés ou plus

Au deuxième trimestre 2018, les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de moins de 20 salariés (TPE) sont en hausse de 1,4 %, après + 1,1 % au T1 2018. Les embauches en CDD de plus d'un mois s'accroissent (+ 2,5 % après + 1,3 %) tandis que celles en CDI ralentissent légèrement (+ 0,3 % après + 0,8 %, graphique 2a et tableaux 1 et 3).

Pour le deuxième trimestre consécutif, les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de 20 salariés ou

Carte : Glissement annuel des embauches de plus d'un mois au deuxième trimestre 2018 (en %)

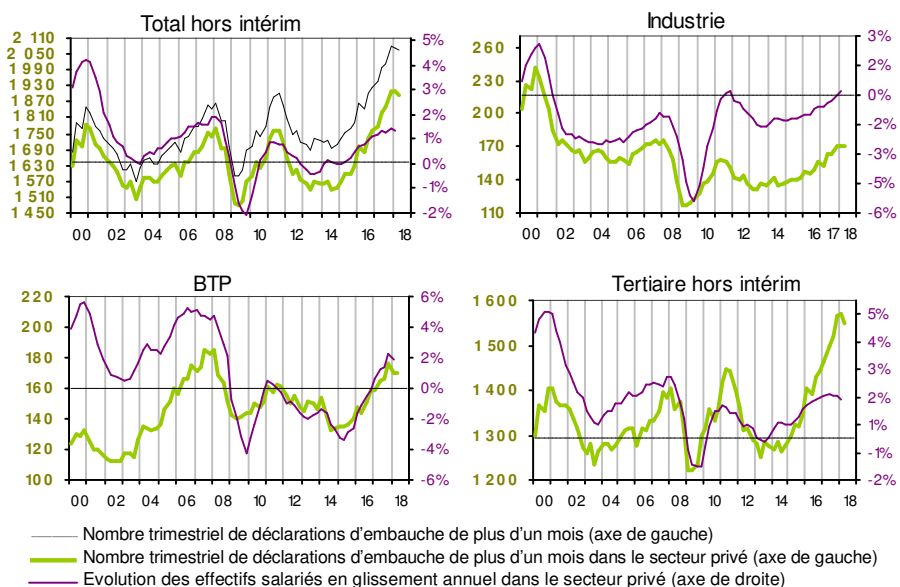
Moyenne France : + 3,6 %



Source : Acooss – Urssaf

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Graphique 3 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois (en milliers) et glissement annuel des effectifs salariés par secteur (hors intérim)



Source : Acooss – Urssaf

plus diminuent (- 0,9 % après - 1,0 % le trimestre précédent). Les embauches en CDI progressent (+ 1,1 % après + 0,3 %) tandis que celles en CDD de plus d'un mois diminuent (- 2,7 % après - 2,2 % (graphique 2a et tableau 1).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois augmentent de 4,1 % dans les TPE et de 3,2 % dans les entreprises de 20 salariés ou plus (graphique 2b et tableau 3).

Hausse des embauches dans la construction ...

Au deuxième trimestre 2018, les déclarations d'embauche de plus d'un mois progressent dans la construction : + 0,6 % (après - 3,4 % au premier trimestre 2018). En revanche, elles diminuent dans l'industrie et le tertiaire, respectivement de - 0,2 % (après + 0,9 %) et - 0,4 % (après + 0,1 %).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois restent néanmoins dynamiques dans les trois grands secteurs : + 4,9 % dans l'industrie, + 3,5 % dans la construction et + 3,6 % dans le tertiaire.

La plupart des régions sont bien orientées sur un an

Presque toutes les régions enregistrent une hausse annuelle des embauches de plus d'un mois. Les régions Pays de la Loire (+ 7,8 %), Centre - Val de Loire (+ 8,0 %) et Corse (+ 15,0 %) affichent

les plus fortes hausses. Seule la Bourgogne - Franche-Comté (- 1,2 %) a une évolution négative.

Carine Le Cosquer
Urssaf Auvergne

Aurélien Thorel
Urssaf Nord-Pas-de Calais

Viviana Zamfir
Département des études statistiques et de l'animation du réseau (Desar)

Encadré 1 : Révision des glissements trimestriels des déclarations d'embauche aux deux derniers trimestres (en point)

	T4 2017	T1 2018
Total des DPAE	+ 0,2	- 0,2
Total par type de contrat de travail		
DPAE de plus d'un mois	+ 0,1	- 0,3
dont CDD > 1 mois	+ 0,1	- 0,3
dont CDI	+ 0,1	- 0,3
CDD de moins d'un mois	+ 0,2	- 0,2
DPAE de plus d'un mois par secteur d'activité		
Industrie	+ 0,2	+ 0,1
BTP	- 0,1	- 0,1
Tertiaire	+ 0,1	- 0,1
DPAE de plus d'un mois par taille d'entreprise		
0 à 19 salariés	+ 0,0	- 2,6
20 salariés et plus	+ 0,1	+ 1,3

Source : Acooss – Urssaf

Note de lecture : Par rapport à la publication du trimestre précédent, le glissement trimestriel des embauches du premier trimestre 2018 a été révisé à la baisse de 0,2 point, passant de + 0,3 % à + 0,1 %.

Tableau 2 : Déclarations d'embauche par secteur détaillé d'activité (NACE 38)

Secteurs (NACE 38)	Embauches de plus d'un mois					Ensemble des embauches (y.c. moins d'un mois)			
	Glissements trimestriels en %				Glissement annuel en %	Niveaux 2018 T2			
	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2		CDD de moins d'un mois	CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche
BZ Industries extractives	+ 0,8	+ 15,3	+ 10,5	- 10,4	+ 15,0	194	374	589	1 157
CA Industries agro-alimentaires	- 2,7	+ 4,4	+ 3,6	- 1,9	+ 3,4	28 880	33 054	26 208	88 143
CB Habillement, textile et cuir	+ 3,7	+ 3,5	+ 0,1	- 0,9	+ 6,5	3 095	3 909	3 597	10 601
CC Bois et papier	- 3,3	+ 2,6	+ 3,9	- 0,6	+ 2,4	3 084	3 720	4 548	11 352
CD Cokéfaction et raffinage	+ 13,6	- 3,9	+ 75,9	- 11,3	+ 70,4	0	0	129	129
CE Industrie chimique	+ 5,2	+ 1,1	+ 1,7	+ 0,4	+ 8,6	871	2 968	2 826	6 665
CF Industrie pharmaceutique	+ 4,0	- 3,8	- 12,0	+ 2,7	- 9,5	109	1 443	1 331	2 883
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	+ 5,2	+ 7,2	- 0,5	- 5,7	+ 5,8	2 049	4 436	5 896	12 381
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	- 0,6	+ 5,6	+ 1,1	+ 3,6	+ 9,9	2 620	7 795	10 730	21 146
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	+ 2,5	+ 2,3	+ 2,4	- 4,5	+ 2,5	327	1 765	2 868	4 960
CJ Fabrication d'équipements électriques	- 0,8	+ 12,4	- 4,0	- 3,5	+ 3,4	447	1 584	2 137	4 169
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	+ 9,3	+ 3,8	- 3,9	+ 2,4	+ 11,7	624	2 678	4 561	7 863
CL Fabrication de matériels de transport	- 2,9	+ 7,2	+ 5,4	- 3,5	+ 5,8	492	3 556	6 369	10 418
CM Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	+ 2,7	+ 2,9	- 4,5	+ 4,9	+ 6,0	3 803	7 471	10 627	21 901
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	+ 5,6	- 2,0	+ 1,4	+ 6,3	+ 11,5	319	1 736	2 441	4 496
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	- 3,0	+ 8,8	- 6,4	+ 8,3	+ 6,9	5 903	5 736	5 700	17 339
FZ Construction	+ 0,6	+ 5,9	- 3,4	+ 0,6	+ 3,5	22 740	71 855	99 186	193 780
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	+ 0,8	+ 3,7	- 0,8	- 2,2	+ 1,4	284 785	153 355	169 375	607 515
HZ Transports et entreposage	+ 1,6	+ 5,2	- 4,5	+ 1,0	+ 3,2	119 733	47 377	67 660	234 769
IZ Hébergement et restauration	+ 3,8	+ 3,7	+ 4,3	- 4,9	+ 6,9	738 345	157 580	163 021	1 058 946
JA Edition et Audiovisuel	- 2,2	+ 5,3	- 1,5	- 1,8	- 0,3	317 660	14 281	9 531	341 471
JB Télécommunications	+ 0,7	- 5,5	+ 5,0	+ 4,1	+ 4,0	240	2 293	3 041	5 574
JC Activités informatiques	+ 6,7	+ 3,8	- 3,3	+ 6,4	+ 13,9	5 624	7 143	31 869	44 636
KZ Activités financières et d'assurance	+ 2,2	+ 3,8	- 3,0	- 0,4	+ 2,5	14 783	17 889	23 227	55 898
LZ Activités immobilières	+ 3,4	- 2,5	+ 2,4	- 9,6	- 6,6	11 193	7 452	13 135	31 781
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	+ 1,8	+ 2,8	+ 1,6	+ 7,1	+ 13,8	65 591	33 222	72 593	171 406
MB Recherche et développement	+ 7,0	- 1,3	- 3,3	- 2,2	- 0,2	1 304	4 763	2 320	8 388
MC Autres activités scientifiques et techniques	+ 4,7	- 0,5	+ 3,4	+ 0,2	+ 8,1	218 046	11 447	14 956	244 448
NZ Activités de services administratifs et de soutien	+ 2,1	+ 0,4	+ 3,9	- 0,9	+ 5,6	689 759	101 740	92 944	884 443
OZ Administration publique	- 1,1	+ 2,9	- 5,8	+ 3,4	- 0,9	92 420	93 653	9 231	195 303
PZ Education	- 7,1	- 1,3	+ 0,9	- 7,6	- 14,4	62 994	48 877	12 003	123 875
QA Activités pour la santé humaine	+ 1,3	+ 2,8	- 3,6	+ 2,7	+ 3,1	251 095	37 153	24 346	312 593
QB Action sociale et hébergement médico-social	- 0,7	+ 3,7	- 1,9	- 0,5	+ 0,4	672 080	80 106	53 768	805 954
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	+ 3,1	+ 7,2	- 0,5	+ 5,4	+ 15,9	643 481	40 520	20 657	704 659
SZ Autres activités de services	- 0,1	- 2,2	+ 0,0	- 1,3	- 3,5	109 216	44 912	28 150	182 278
Activités diverses et non classées	+ 5,6	- 13,9	+ 3,3	+ 16,1	+ 9,1	729	1 872	733	3 334
TOTAL	+ 0,5	+ 3,2	- 0,2	+ 0,1	+ 3,6	4 358 306	1 068 724	1 004 455	6 431 484
Industrie	+ 0,1	+ 4,0	+ 0,9	- 0,2	+ 4,9	53 012	82 000	90 352	225 364
Construction	+ 0,6	+ 5,9	- 3,4	+ 0,6	+ 3,5	22 740	71 855	99 186	193 780
Tertiaire	+ 0,9	+ 2,9	+ 0,1	- 0,4	+ 3,6	4 283 801	912 008	811 305	6 007 114
Privé	+ 1,1	+ 3,5	+ 0,1	- 1,1	+ 3,5	4 208 728	907 682	985 720	6 102 130
Public	- 2,6	- 0,6	- 0,7	+ 3,5	- 0,4	152 419	150 489	15 909	318 817

Source : Acos - Urssaf

Tableau 3 : Dernières valeurs des séries trimestrielles des déclarations d'embauche (données CVS-CJO) *

Trimestre	Total des entreprises					Entreprises de moins de 20 salariés				
	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche
		CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois			CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois	
Niveaux (en milliers)										
T1 2017	4 372	1 072	871	1 943	6 315	1 286	418	385	803	2 089
T2 2017	4 343	1 081	920	2 001	6 345	1 269	423	403	826	2 095
T3 2017	4 350	1 075	936	2 011	6 362	1 283	416	402	818	2 102
T4 2017	4 424	1 084	991	2 076	6 500	1 282	418	421	839	2 121
T1 2018	4 433	1 075	997	2 072	6 505	1 284	424	424	848	2 132
T2 2018	4 358	1 069	1 004	2 073	6 431	1 309	435	425	860	2 169
Glissements trimestriels (en %)										
T1 2017	+ 1,9	+ 1,3	+ 1,1	+ 1,2	+ 1,7	+ 0,6	+ 0,6	- 1,3	- 0,3	+ 0,2
T2 2017	- 0,7	+ 0,8	+ 5,7	+ 3,0	+ 0,5	- 1,3	+ 1,2	+ 4,7	+ 2,9	+ 0,3
T3 2017	+ 0,2	- 0,6	+ 1,7	+ 0,5	+ 0,3	+ 1,1	- 1,6	- 0,3	- 1,0	+ 0,3
T4 2017	+ 1,7	+ 0,9	+ 5,9	+ 3,2	+ 2,2	- 0,1	+ 0,6	+ 4,6	+ 2,5	+ 0,9
T1 2018	+ 0,2	- 0,8	+ 0,5	- 0,2	+ 0,1	+ 0,1	+ 1,3	+ 0,8	+ 1,1	+ 0,5
T2 2018	- 1,7	- 0,6	+ 0,8	+ 0,1	- 1,1	+ 1,9	+ 2,5	+ 0,3	+ 1,4	+ 1,7
Glissements annuels (en %)										
T1 2017	+ 4,3	+ 1,6	+ 7,3	+ 4,1	+ 4,3	+ 2,9	- 0,5	+ 2,7	+ 1,1	+ 2,2
T2 2017	+ 2,5	+ 4,6	+ 12,9	+ 8,3	+ 4,3	- 0,1	+ 5,6	+ 9,2	+ 7,3	+ 2,7
T3 2017	+ 2,1	+ 0,6	+ 11,8	+ 5,5	+ 3,1	+ 1,0	+ 0,7	+ 6,0	+ 3,2	+ 1,9
T4 2017	+ 3,1	+ 2,5	+ 15,1	+ 8,1	+ 4,7	+ 0,3	+ 0,8	+ 7,7	+ 4,1	+ 1,8
T1 2018	+ 1,4	+ 0,3	+ 14,4	+ 6,6	+ 3,0	- 0,1	+ 1,5	+ 10,0	+ 5,6	+ 2,1
T2 2018	+ 0,3	- 1,1	+ 9,1	+ 3,6	+ 1,4	+ 3,1	+ 2,8	+ 5,4	+ 4,1	+ 3,5

* Les résultats sont provisoires, notamment pour le dernier trimestre (encadré 2).

Source : Acooss – Urssaf

Encadré 2 : La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) et ses retraitements statistiques

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé, en France entière hors Mayotte. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

La formalité administrative

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. 1 % des DPAE hors intérim ont été adressées en 2017 à l'Urssaf sur support papier, 71 % par Internet et 28 % par d'autres procédures dématérialisées.

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment

le cas pour les recrutements en contrat aidé (contrat unique d'insertion, emploi d'avenir, etc.).

La DPAE doit être **réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche** et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme. C'est une démarche obligatoire, elle permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Jusqu'en juillet 2011, cette formalité était opérée via la déclaration unique d'embauche (DUE). Elle est depuis le 1^{er} août 2011 fusionnée avec la DPAE.

Les principaux retraitements statistiques

Depuis juillet 2005, tout employeur effectuant les DUE / DPAE par Internet a l'obligation de renseigner le type de contrat de travail. De plus, depuis juin 2011, ces mêmes employeurs ont pour obligation de renseigner la durée des CDD. Ces deux effets, associés à une progression de l'utilisation d'Internet, ont permis d'améliorer très nettement la qualité des données. Les valeurs manquantes (sur les types de contrats et les durées de CDD), désormais résiduelles, sont imputées à partir des distributions de DPAE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des estimations des déclarations retardataires sont réalisées en fonction du

mode de saisie, du mois d'embauche et du type de contrat de travail. **Les résultats présentés ici sont donc provisoires, notamment pour le dernier trimestre.**

Les indicateurs présentés sont corrigés des variations saisonnières et des effets « jours ouvrables » et « année bissextile » (CVS-CJO). Les coefficients saisonniers sont estimés sur les années 2000 à 2018 et sont **revus une fois par an** à l'occasion de la publication des données portant sur le premier trimestre.

Dans cette publication, les séries CVS-CJO des DPAE de plus d'un mois (CDI et CDD de plus d'un mois) et du total des DPAE sont égales à la somme des séries dessaisonnalisées par type de contrat (CDI, CDD de moins d'un mois et CDD de plus d'un mois) et tranche de taille d'entreprise (0 à 19 salariés et 20 salariés ou plus).

Définitions

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.